

219C1037
FR0010304402-FS0610

28 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MILLET INNOVATION

(Alternext)

Par courrier reçu le 27 juin 2019, la société anonyme GTF Conseil¹ (3 rue des Quatre Cheminées, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi, le 24 juin 2019, indirectement en hausse, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société MILLET INNOVATION et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Curae Lab qu'elle contrôle, 1 667 363 actions MILLET INNOVATION représentant autant de droits de vote, soit 87,49% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MILLET INNOVATION hors marché³.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Franck Sinabian.

² Sur la base d'un capital composé de 1 905 780 actions représentant autant de droits de vote.

³ Cf. notamment communiqué diffusé par la société MILLET INNOVATION le 7 juin 2019 et D&I 219C0941 du 11 juin 2019.